

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOSCOUËT-SUR-MEU**

Séance du 1 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents :

Absents :

Votants :

**Date de la
convocation :**

Mardi 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi premier juin à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PICHOT, Maire.

Etaient présents : Marcel PICHOT, Olivier CARON, Noëlla GENISSEL, Emmanuel COLLET, Ludocie BINARD, Chantal DECLOITRE, Bénédicte GLOTIN, Mickaël PELLAN, Philippe LEVREL, Carmen COLLET, Karinne TREGOUET, Thierry JEANNEY, Vanessa VETIL, Sylvain BEDEL, Benoît LE MAO

Absents excusés :

Secrétaire de séance lors du conseil du 28 septembre 2026:
Chantal DECLOÏTRE

Objet : Délibération portant sur le choix du transport scolaire pour la rentrée 2026-2027

Retrait de la délibération n°2026-37 suite au courrier de la préfecture en date du 30 juin 2026 pour "projet irrégulier". M. le Maire, lors de la séance du conseil municipal en date du 28 septembre 2026, a jugé bon l'annulation de celle-ci avec l'accord des élus.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre du projet de regroupement pédagogique des écoles Saint-Lunaire de Trémoré et Saint-Joseph de Le Loscouët-sur-Meu à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, la mise en place d'un transport scolaire quotidien entre les deux sites est nécessaire.

À la suite d'une réunion organisée le 28 avril 2026 avec les communes concernées et le Conseil régional, des devis ont été sollicités auprès de trois entreprises de transport scolaire.

Les propositions reçues sont les suivantes :

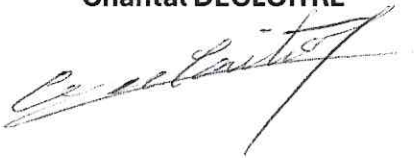
- **Société FERRON** : transport aller-retour quotidien pour 30 personnes, pour un montant de 185,50 € HT par jour ;
- **Société COLLIER** : transport aller-retour quotidien pour 25 personnes, pour un montant de 220,00 € HT par jour ;
- **Société BOURRÉE** : transport aller-retour quotidien pour 28 personnes, pour un montant de 192,00 € HT par jour.

Après examen des offres, il apparaît que la proposition de la société **FERRON** est la plus avantageuse au regard de sa capacité d'accueil et de son coût journalier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de retenir la **société FERRON** pour assurer le transport scolaire quotidien entre les écoles de Trémoré et de Le Loscouët-sur-Meu dans le cadre du regroupement pédagogique prévu à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 ;
- **Approuve** le montant de la prestation fixé à **185,50 € HT par jour** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis, la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette prestation ;
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

La secrétaire de séance,
Chantal DECLOÏTRE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture le publié ou notifié le

Le Maire,
Marcel PICHOT

